

REGLEMENT OFFICIEL DISNEYLAND® PARIS MAGIC RUN WEEKEND

ARTICLE 1 : Nature de la manifestation

Le Disneyland® Pris Magic Run Weekend 2018 est une manifestation sportive comportant plusieurs épreuves de courses à pied.

Il se déroulera entre le jeudi 20 septembre 2018 et dimanche 23 septembre 2018 sur les Parcs Disney® (Parc Disneyland® et Parc Walt Disney Studios®) (ci-après « les Parcs ») et le Disney Village®, ainsi que dans les villages avoisinants.

Disneyland® Paris 5 Km

Course à pied familiale – parcours à confirmer

Distance 5 km

Vendredi 21 septembre 2018

Départ 20h00

Epreuve non chronométrée, sans classement (aucun certificat médical nécessaire)

Disneyland® Paris 10 Km

Course à pied à travers les Parcs Disney® (Parc Disneyland® et Parc Walt Disney Studios®)

Distance 10 km

Samedi 22 septembre 2018

Départ 7h

Epreuve non chronométrée, sans classement (aucun certificat médical nécessaire)

runDisney Kids Races

Course à pied autour du Lac Disney® : distances 100m, 200m, 1km

Samedi 22 septembre 2018

Départs à partir de 11h

Epreuve non chronométrée et sans classement (*aucun certificat médical nécessaire*)

Semi-Marathon Disneyland®Paris – Val d'Europe

Course à pied à travers les Parcs Disney® (Parc Disneyland® et Parc Walt Disney Studios®), le Disney Village® et les villages avoisinants.

Distance 21,097 km

Dimanche 23 septembre

Départ 7h

Epreuve chronométrée avec classement / Aucun Podium, ni Primes (certificat médical obligatoire)

Figure au calendrier National de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le plan des courses sera disponible sur le site internet au plus tard 10 jours avant.

Il sera également affiché sur le site lors de la *runDisney Health and Wellness Expo*.

Complément d'information disponibles sur : <http://run.disneylandparis.fr/>

ARTICLE 2 : Organisateur

Le Weekend Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe 2018 est **organisé par la société Euro Disney Associés S.C.A** (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 397 471 822 (SIREN), domiciliée à l'adresse 1, rue de la Galmy - 77700 Chessy, France, et au capital de 203 699 718,90 euros. Téléphone : +33. 1.64.74.40.00)

L'organisateur est assisté du **support technique** de la **Société Golazo Sports**, au capital de 575 107€05 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VOKA Antwerpen, sous le numéro 0442.115.211,

ayant son siège social sis Schoebroekstraat 9, 3583 Beringen, Belgique, représentée par Golazo France (23 rue Sébastien Mercier).

ARTICLE 3 : Conditions de participation

L'événement est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par : les articles L331-2 à L331-7, R331-17 et A331-15 du code du sport. La participation à la manifestation est conditionnée au respect des règles et conditions suivantes :

a - Catégorie d'âge :

Les participants pourront s'inscrire aux courses ouvertes à leur catégorie d'âges :

Disneyland® Paris 5 km

Course à pied - distance 5 km

Accessible à partir de l'âge de 5 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes

Nb: les enfants en dessous de 12 ans (le jour de la course) doivent être accompagnés (sur tout le parcours) d'un adulte lui-même titulaire d'un dossard pour le 5 km.

Disneyland® Paris 10 Km

Course à pied – distance 10 km

Accessible à partir de l'âge de 14 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes.

runDisney Kids Races

Course à pied – distances:

100m

Accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 1 an minimum et 3 ans maximum.

200m

Accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 4 ans minimum et 7 ans maximum.

1km

Accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 8 ans minimum et 12 ans maximum.

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe

Course à pied - distance 21,097 km

Accessible à partir de l'âge de 18 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes.

b - Certificat médical :

Cet article concerne uniquement la course du Semi-Marathon (dimanche 23 septembre 2018).

L'épreuve étant chronométrée avec classement : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et en accord avec la loi française n°99-223 relative à la protection de la santé des athlètes et la lutte contre le dopage, tous les coureurs, français ou étrangers, doivent prouver leur aptitude à participer à des compétitions de courses à l'aide d'un certificat médical délivré par un médecin.

Aucune inscription au Semi-Marathon, ne sera validée sans production :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir », délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation :

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
- soit d'une **licence compétition** délivrée par la **FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire :
- soit d'un **certificat médical** (délivré par votre docteur) **de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat (datant de moins de un an à la date de la compétition) doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Un modèle de certificat médical sera disponible au téléchargement sur le site internet de l'événement.

Si aucun certificat médical n'a été fourni au 1er Aout 2018* vous ne serez pas autorisé à participer.

Attention : en cas d'oubli ou d'information incorrecte sur le certificat, nous ne vous délivrerons pas de dossard.

ARTICLE 4 : Inscriptions

a - Droit d'inscription :

a1 – Droit d'inscription aux courses :

L'inscription inclut, pour chaque participant :

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe:

T-shirt
Médaille pour les arrivants de la course
Dossard personnalisé
Rafraîchissements pendant et après la course

Disneyland® Paris 10 Km:

T-shirt
Médaille pour les arrivants de la course
Dossard personnalisé
Rafraîchissements pendant et après la course

Disneyland® Paris 5 Km :

T-shirt
Médaille pour les arrivants de la course
Dossard personnalisé
Rafraîchissements après la course

runDisney Kids Races (toute distance) :

T-shirt de courses runDisney Kids

Médaille pour les arrivants de la course enfants runDisney

Dossard personnalisé

Rafraichissements après la course

a2 – Inscription aux « Challenges » :

Challenge « Castle to Château » :

Médaille complémentaire pour les arrivants du challenge

Attention :

- Accessible à partir de l'âge de 18 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes.

- Si pendant la même année calendaire vous terminez le Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe et celui de Disneyland® Resort ou bien le Semi-Marathon ou Marathon de Walt Disney World® Resort, vous recevrez une médaille supplémentaire pour commémorer votre réussite.

Pour recevoir la médaille du challenge "Castle to Château", vous devez vous inscrire au préalable à ce Challenge et vous devez impérativement finir la course du semi-marathon, le tout dans le respect du critère d'allure défini au règlement des courses.

Challenge « 31 Km » :

Médaille complémentaire pour les arrivants du challenge

Dossard personnalisé

Attention :

- Accessible à partir de l'âge de 18 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes

- Pour recevoir la médaille Finisher du « Challenge 31Km», vous devez vous inscrire au préalable à ce Challenge. L'inscription individuelle pour le 10Km ou le semi-marathon ne permet pas de prendre part au challenge.

Pour recevoir votre médaille Finisher du Challenge 31Km, vous devez impérativement finir la course du 10K et le semi-marathon, le tout dans le respect du critère d'allure défini au règlement des courses.

Challenge « 36Km » :

Médaille complémentaire pour les arrivants du challenge

Dossard personnalisé

Attention :

- Accessible à partir de l'âge de 18 ans (le jour de la course) et au-dessus. Hommes/Femmes

- Pour recevoir la médaille Finisher du « Challenge 36Km, vous devez vous inscrire au préalable à ce Challenge. L'inscription individuelle pour le 5Km, le 10Km ou le semi-marathon ne permet pas de prendre part au challenge.

Pour recevoir votre médaille Finisher du Challenge 36Km, vous devez impérativement finir la course du 10K et le semi-marathon, le tout dans le respect du critère d'allure défini au règlement des courses.

b - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 20/08/2018

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre les inscriptions si certaines courses sont encore disponibles à la vente.

c - Athlètes handisports

Les athlètes déficients visuels, athlètes en fauteuil sont admis à participer aux courses 5km, 10 km et Semi-marathon (voir conditions ci-dessous).

Les « joëletes » sont admises à participer aux courses 10 km et Semi-marathon :» (voir conditions ci-dessous).

La course sur route handisport est soumise au règlement officiel des courses hors stade de la FFA.
L'inscription à l'épreuve et la présentation du certificat médical ou licence conformes sont obligatoires pour tout participant (handisports, guides et joëlettes).

Afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leur départ, l'organisation demande aux coureurs handisports autorisés à participer, à se faire connaître, lors de leur inscription, en nous transmettant un message à dlp.run.info@disney.com et ce, avant le 1er juin 2018.

Pour garantir la sûreté de l'ensemble des participants au 10 km et au semi-marathon, l'organisation peut se voir contrainte à prendre certaines dispositions (ex : limitation du nombre de participants Handisports...). Nous vous remercions de votre compréhension.

Règles spécifiques :

Athlète Déficiant Visuel

L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables.

L'inscription est obligatoire pour le coureur et son guide. Ils ont soit le même numéro de dossard ou soit une puce unique attribuée à l'athlète seul.

Il sera impossible de courir accompagner d'un animal d'assistance. Aussi, nous proposons des services de guides humains pour les participants inscrits qui souhaiteraient ou auraient besoin d'une aide supplémentaire. Merci de prendre contact avec dlp.run.info@disney.com avant le 1er juin 2018 pour soumettre votre demande de guide humain.

Dans la mesure du possible, le guide doit être identifié comme tel, par une inscription « GUIDE » sur son dossard, ou une chasuble de couleur vive et repérable

Athlète en fauteuil

Important : Le port d'un casque homologué est obligatoire.

L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Afin de favoriser la mise en action des athlètes et assurer la sécurité des coureurs à pied, un départ anticipé aura lieu pour les coureurs handisports.

Le « Hand-bike ou Hand-Cycling » n'est pas autorisé lors de ces événements, cette activité étant considérée comme un sport cycliste.

«Joëlettes»

Les "joëlettes" sont admises à participer aux courses du 10 km et du Semi-Marathon. Pour des raisons de sécurité le nombre maximum est fixé à 5 "joëlettes » par course.

Bien que cette discipline fasse partie de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, tout participant s'engage à respecter le règlement officiel du Weekend Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe.

d - Mineurs

Un parent ou représentant légal devra compléter et signer le formulaire d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans. Aucune exception ne sera faite.

Le formulaire d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet de l'événement.

e - Dossard

e-1 – Retrait du dossard

Vous devez récupérer votre kit personnel de participant (qui comprend votre numéro de dossard édité pour les événements ainsi qu'un appareil de chronométrage pour le Semi-Marathon) à *l'Expo runDisney Health &*

Wellness (Disney® Events Arena) pendant les horaires d'ouverture (dates et horaires disponibles sur le site officiel : run.disneylandparis.fr)

Vous devrez présenter votre validation officielle d'inscription (que vous recevrez par email quinze jours avant l'événement) ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité. Aucune exception ne sera faite.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier, ni remis le jour de la course.

La lettre sur votre numéro de course déterminera votre groupe de départ. Les lettres sont attribuées en fonction des temps estimés des coureurs sur le parcours.

Aucun changement de groupe de départ ne se fera à l'Expo runDisney Health & Wellness.

Pour récupérer le kit d'un autre coureur, vous devez présenter : votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que la copie de celle du participant, la contre-marque officielle de l'inscription et une lettre de procuration signée par le coureur.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptable nous ne serons pas en mesure de fournir son dossard de course. Aucune exception ne sera faite.

e2 – Port du dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation et dont la fiche d'Informations Médicale d'Urgence est complétée.

Pour des raisons de sécurité si un coureur est repéré sans son dossard alors qu'il participe à la course, il sera invité à quitter le parcours.

f- Justificatif de temps pour le Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe

Si vous pensez être à même de terminer le Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe en moins d'1h30, un justificatif de temps sera nécessaire pour faire partie des premiers groupes de départ. Veuillez vous reporter à la charte de cadence disponible sur le site internet de l'événement, rubrique infos pratiques pour les temps d'arrivée et l'allure à respecter par kilomètre.

Un justificatif de temps issu d'une course certifiée devra être remis au moment de l'inscription, incluant des résultats enregistrés après le 1er mai 2017 et précisant : Nom de la course, Distance, Ville, Etat, Date de la course et le temps à l'arrivée.

Si vous n'avez pas de justificatif de temps à soumettre, veuillez indiquer un temps estimatif d'arrivée supérieur à 1h30.

Si aucun justificatif de temps n'est soumis avant le 1er juin 2018, ni même un temps estimatif supérieur à 1h30, les données seront considérées comme incomplètes ou non vérifiées, vous serez donc placé dans le dernier groupe de départ. Pour soumettre ou mettre à jour votre temps estimatif d'arrivée, un lien vous sera communiqué lors de la finalisation d'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe de départ ne sera effectué après le 1^{er} Aout 2018.

g - Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Toutefois, il est possible de transférer son dossard à une tierce personne, suivant la procédure indiquée à l'Article 4 - Cession d'inscription.

h - Processus d'inscriptions aux courses :

Vous trouverez ci-dessous les étapes nécessaires pour l'inscription aux courses :

1. Dossier d'inscription en ligne / pré-inscription (*) :

Après l'achat d'un forfait touristique incluant la participation à l'une des courses (séjour + dossard) ou de la seule participation à l'une des courses, vous recevrez un e-mail avec un lien personnalisé afin d'avoir accès à la plateforme d'inscription pour vous inscrire à la course de votre choix en remplissant votre profil coureur.

NB : pour un enfant mineur le jour de la course, seul le représentant légal du mineur est autorisé l'inscrire et à remplir son profil coureur. Le représentant légal devra fournir obligatoirement l'autorisation parentale (document à télécharger sur le site Internet de l'événement).

2. Premier email un confirmation :

Une fois les informations nécessaires remplies, le participant reçoit par email une confirmation de prise en compte des données ainsi qu'une référence dossier (utile pour toute communication ultérieure).

3. Complément et validation d'inscription:

Pour finaliser et valider définitivement son inscription, le participant devra ensuite obligatoirement accéder par l'email de confirmation à la plateforme d'inscription et à son profil coureur afin de fournir :

- pour le Semi-Marathon les documents complémentaires obligatoires (certificat médical valide ou photocopie de licence en cours de validité le jour de la course).

- pour les autres courses : l'autorisation parentale en cas d'inscription d'un mineur

Ces documents sont à scanner et télécharger directement via le compte du participant. L'organisateur vérifiera la validité des documents.

Une fois le dossier complet, le participant reçoit par email sa confirmation d'inscription validant définitivement sa participation.

4. Notification du numéro de dossard :

Tous les participants recevront un email 15 jours avant l'événement.

Ce courrier indiquera le numéro de dossard (par course) ainsi que les dernières informations pratiques concernant l'événement.

Ce document sera nécessaire au retrait du/des dossard(s) ainsi qu'une pièce d'identité officielle, en cours de validité.

(*) Après l'achat d'un forfait touristique incluant la participation à l'une des courses ou de la seule participation à l'une des courses dans le cadre du processus d'inscription décrit ci-dessus, toute personne ne souhaitant pas donner son adresse email devra obligatoirement faire une demande de dossier d'inscription auprès de l'organisateur par courrier à : Disneyland Paris – Weekend Semi-Marathon Disneyland® Paris –Val d'Europe / Bâtiment Disney Channel / BP 112 – 77777 Marne la Vallée Cedex 04

NB : dans ce cas, un traitement manuel de l'inscription peut entraîner un délai supplémentaire dans la phase de validation de l'inscription. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'un éventuel retard de document(s) transmis par voie postale.

i - Cession d'inscription

Il est uniquement possible de transférer une inscription à une tierce personne désignée avant le 20/08/2018, Pour cela, il vous revient d'en faire la demande officielle, à l'organisateur par mail à : dlp.run.info@disney.com, en communiquant l'identité du cessionnaire.

L'organisateur vous tiendra informé de l'accord ou du rejet de ce transfert.

Il avertira le nouveau coureur, qui devra ensuite remplir son profil coureur sur la plateforme d'inscriptions.

L'inscription du nouveau coureur sera définitive lorsque le coureur aura fourni toutes les pièces nécessaires de son dossier.

Tout transfert de dossard, entraîne l'annulation de la participation de l'ancien détenteur du dossard.

Toute personne rétrocédant son dossard en dehors de ces conditions, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par le cessionnaire durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans cette hypothèse.

ARTICLE 5 : Assurances

a - Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux différentes courses du Weekend Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe.

b - Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. La plupart des assurances habituelles (garanties via cartes bancaires, assurance Habitation,...) exclut toute participation à une compétition sportive et par conséquent les risques liés à votre participation aux courses du de Disneyland® Paris Magic Run Weekend.

Il est important que vous vérifiez les garanties et exclusions de vos éventuelles assurances quotidiennes, et le cas échéant de souscrire une assurance individuelle accidents.

Cette souscription est facultative mais fortement recommandée, dans la mesure où elle est la seule à offrir aux pratiquants d'activités physiques et sportives une garantie pour les dommages qu'ils se causent à eux-mêmes ou dont on ne trouve pas les auteurs.

Celle-ci interviendra en complément ou à défaut de vos éventuelles assurances actuelles. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

ARTICLE 6 : Règles sportives

a - Jury

Le jury est composé du directeur des courses de l'événement et d'un représentant de Disneyland® Paris.

b - Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c - Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d - Bâtons

Le port et l'utilisation des bâtons télescopiques sont interdits.

e - Assistance

Aucune assistance extérieure à l'organisateur n'est autorisée.

f - Limites horaires

Tous les coureurs du Disneyland® Paris 5 km, du 10 km ou du Semi-Marathon de Disneyland® Paris – Val d'Europe doivent pouvoir tenir au minimum un rythme de 9,56 minutes par kilomètre.

Toute personne qui ne sera pas en mesure de suivre le rythme minimum instauré pourra être récupérée à n'importe quel moment de la course et transportée jusqu'à la ligne d'arrivée.

Il est suggéré aux participants de s'entraîner pour atteindre la cadence conseillée.

Des cyclistes de tête seront sur la course et indiqueront aux coureurs s'ils se trouvent en dessous du rythme. Ils agiteront des bâtons lumineux à chaque borne de kilomètre et ce en accord avec le rythme de course officiel. Si vous atteignez un indicateur de kilomètre et qu'un bâton lumineux est agité, vous vous trouvez en dessous des 9,56 minutes par kilomètre recommandé

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à la rubrique « critère d'allure » sur le site officiel de l'événement.

g- Chronométrage

Disneyland® Paris 5 km et 10 km et les *runDisney Kids Races* :

Aucun chronométrage n'est prévu sur ces courses.

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe :

Le chronométrage est assuré par un système de transducteur électronique (à usage unique). Celui-ci sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points

du parcours. Attention : sans ce dossard/puce, pas de classement.

Un concurrent n'empruntant pas totalement la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

Une horloge sera installée au 10^e Km pour permettre au concurrent de visualiser son temps de passage. Un dispositif de tapis complémentaire, permettra l'édition du classement au temps réel.

Toute réclamation concernant le chronométrage devra se faire dans les 10 jours après la publication des résultats. Aucun changement ne sera fait ensuite.

ARTICLE 7 : Catégories, Classements et Récompenses

a - Catégories, Classements

Disneyland® Paris 5 km et 10 km et les *runDisney Kids Races* :

Aucun classement officiel ne sera disponible, ces courses n'étant pas chronométrées.

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe : il sera établi les classements ci-dessous

Athlètes Valides

Catégories d'âge 2018 selon la FFA (Fédération Française d'Athlétisme)
(valable jusqu'au 31/10/2018, ces catégories changeront le 01/11/2018)

| Catégorie | Code | Age | Année de naissance | Genre |
|-----------|------|--------------|--------------------|-------|
| Junior | JU | 18 et 19 ans | 1998-1999 | H/F |
| Espoir | ES | 20 à 22 ans | 1995-1997 | H/F |
| Sénior | SE | 23 à 39 ans | 1978-1994 | H/F |
| Master | VE 1 | 40 - 49 ans | 1977-1968 | H/F |
| | VE 2 | 50 - 59 ans | 1967-1958 | H/F |
| | VE 3 | 60 - 69 ans | 1957-1948 | H/F |
| | VE 4 | 70 - 79 ans | 1947-1938 | H/F |
| | VE 5 | 80 - 89 ans | 1937 et avant | H/F |

Catégories Handisports – 10 km et Semi-Marathon

Athlète Déficient Visuel

Un classement spécifique (homme/femme) sera établi

Athlète en fauteuil

Un classement spécifique (homme/femme), distinguant les tétraplégiques (T 52) des paraplégiques (T53/T54) sera établi

«Joëlettes»

Aucun classement, n'est prévu pour cette catégorie.

b - Récompenses

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe, Disneyland® Paris 10 km, Disneyland® Paris 5 km et Courses pour enfants runDisney :

Chaque participant franchissant la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille le jour de la course. Aucune médaille n'est envoyée par courrier.

Diplôme

Trois semaines après la course il vous sera possible d'imprimer de chez vous, un diplôme personnalisé. Ce dernier sera téléchargeable grâce à un lien qui vous donnera accès à la plateforme impression des diplômes et des résultats. Toute information sur ce lien vous sera transmise par l'organisateur avant la course. Aucun diplôme ne sera envoyé par courrier.

Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe : Récompenses Classement Général

Les gagnants du classement général du Semi-Marathon Disneyland® Paris – Val d'Europe catégories homme, femme et fauteuil roulant recevront un trophée à la cérémonie de récompense le dimanche 23 septembre. Les récompenses suivantes seront attribuées sur place pendant la cérémonie :

- Top 3 classement général Femme
- Top 3 classement général Homme
- Top 3 classement général Femme en fauteuil roulant
- Top 3 classement général homme en fauteuil roulant
- Champion toutes catégories Femme
- Champion toutes catégories Homme

Les récompenses ci-avant sont basées sur le temps au départ de la course.

Enfin, le Master Awards récompensera le participant ayant réalisé le meilleur le temps net.

Récompenses par groupes d'âge : aucune récompense n'est prévue par groupes d'âge

En raison du nombre de participants pour chacun des événements, franchir la ligne de départ peut parfois demander plusieurs minutes. Par souci d'égalité, les récompenses par groupes d'âge seront basées sur le temps net.

«Joëlettes» : Aucune récompense n'est prévue pour cette catégorie.

c - Primes

Il n'y a aucune prime de prévue quelle que soit les catégories de courses.

d - Publication des résultats

Disneyland® Paris 5 Km, 10 Km et runDisney Kids Races :

Aucun classement officiel ne sera disponible étant donné que ces courses ne sont pas chronométrées.

Semi-Marathon Disneyland® Paris-Val d'Europe :

Les classements officiels seront affichés sur le site d'arrivée le jour de la course.

Ils seront aussi disponibles 72 heures après la course, dans la rubrique « résultats » du site internet de l'événement.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire directement la demande à l'adresse électronique : dlp.run.info@disney.com).

ARTICLE 8 : Ravitaillements

runDisney Kids Races :

Il est prévu un poste de ravitaillement à l'arrivée

Disneyland® Paris 5K :

Il est prévu un poste de ravitaillement à l'arrivée.

Disneyland® Paris 10 km :

Plusieurs postes de ravitaillement seront prévus tout au long du parcours ainsi que sur la zone d'arrivée. Pour le confort des coureurs, l'organisateur se réserve la possibilité d'ajouter des points d'eau supplémentaires. Ceux-ci figureront sur le plan de la course.

Semi-Marathon de Disneyland® Paris-Val d'Europe :

Plusieurs postes de ravitaillement seront prévus sur le parcours (minimum 3) ainsi que sur la zone d'arrivée. Pour le confort des coureurs, l'organisateur se réserve la possibilité d'ajouter des points d'eau supplémentaires. Ceux-ci figureront sur le plan de la course.

ARTICLE 9 : Sécurité et soins

a - Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

b - Sécurité des concurrents

Un dispositif de sécurité est assuré et sera dimensionné pour chaque catégorie de course en fonction du nombre de participants.

Attention : pour des raisons de sécurité, aucun sac à dos ou sac d'hydratation ne sera toléré pendant la course. La ceinture-gourde sera autorisée.

Sujet à modification à tout moment et en fonction des consignes de sécurité mises en place avant l'événement.

c - Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d - Stands de récupération

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération.

e - Véhicules à roulettes et/ou motorisés :

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Pour la sécurité de tous, chariots, poussettes, porte-bébés, roller skates, trottinettes motorisées, vélos, skateboards, cannes, béquilles, déambulateurs, cannes de marche ou accessoires de déplacement en tous genres ne seront pas acceptés sur le parcours. Les contrevenants seront évacués et transportés à la ligne d'arrivée.

Les casques audio sont déconseillés afin d'être en mesure d'entendre les messages audio relayés tout au long de la course pour assurer la sécurité des participants

f - Costumes :

Les costumes sont permis et encouragés lors des événements runDisney !

Veuillez noter que les costumes ne peuvent pas, pour la sécurité de tous, comporter un masque, et qu'ils ne doivent pas présenter de risque pour les coureurs (capes longues, accessoires encombrants, etc.). Les contrevenants seront évacués et transportés à la ligne d'arrivée.

Au regard de la présence de mineurs, les costumes susceptibles de choquer ou d'interpeller devront être changés au risque de se voir exclus de l'événement.

Disneyland® Paris se réserve le droit de refuser l'accès ou exclure les personnes portant une tenue que nous considérons inappropriée et qui pourrait perturber l'expérience des autres participants. Tous les participants et leurs accompagnants pourront se vêtir comme les Personnages Disney, mais devront suivre les règles comme fixées par Disneyland Paris : les costumes ne devront pas être choquants, grossiers ou violents.

g - Consignes :

Les participants recevront un sac en plastique transparent, le gEAR bag, ainsi qu'un autocollant numéroté spécialement pour le sac. Ces deux articles seront à retirer au point de collecte des kits et utilisés pour les consignes le jour des courses.

Merci de coller votre autocollant à l'emplacement qui lui est clairement destiné sur votre gEAR bag et ce avant d'arriver au point d'enregistrement. Il sera obligatoire d'utiliser ce sac. Aucune exception ne sera faite.

Une fois la course terminée, le numéro indiqué sur votre dossard servira à vérifier que vous êtes le propriétaire du sac, lors de son retrait.

Tous les gEAR bags qui ne seront pas récupérés par les participants à la fin de la course seront transférés au service « objets perdus » de Disneyland® Paris.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de toutes pertes, objets endommagés ou volés. Nous recommandons aux participants de ne pas déposer d'objets de valeurs.

L'organisateur n'est responsable ni des sacs vestiaires, ni de leur contenu. Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

ARTICLE 10 : Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

De par sa participation aux courses du Disneyland® Paris Magic Run Weekend, chaque participant autorise gracieusement, la société Euro Disney Associés S.C.A, ou toute personne ou société autorisée par Euro Disney Associés S.C.A en ce compris les sociétés affiliées ou apparentées appartenant au groupe The Walt Disney Company (« Groupe Disney ») à photographier et filmer son image ou celle de ses enfants mineurs participant à la course, pour utilisation sur tous supports papiers, audiovisuels, multimédias, à destination informative, publicitaire, promotionnelle et commerciale, incluant notamment toutes éditions : mailings, cartes postales, affichage, PLV et encarts presse, etc....Conditionnement, argumentaires de vente, réseaux de télédiffusion, réseaux câblés, cinématographiques, supports numériques, optiques et magnétiques, réseaux télématiques et d'information à distance (en ce compris internet et tous sites de réseaux sociaux), etc aux fins de promotion du Disneyland®Paris Magic Run Weekend ou plus généralement de la société Euro Disney et de ses activités ainsi que celles du Groupe Disney.

Chaque participant et ses ayants droits à titre universel et particulier, renonce expressément et irrévocablement, à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation. Cette autorisation est valable pour le monde entier pour une durée de 5 ans à compter de votre accord du dit règlement lors de la phase d'inscription du profil coureur.

ARTICLE 12 : Annulation/ Force majeure

La manifestation pourra être annulée soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure et notamment d'intempéries, soit pour des raisons de sécurité. Les conditions de remboursement éventuelles seront déterminées par le vendeur.

Le départ des courses pourra également être retardé, reporté au regard des conditions météorologiques.

En cas de force majeure, les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

ARTICLE 13 : Acceptation du présent règlement

La participation aux courses du Disneyland® Paris Magic Run Weekend 2018, implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.